

INVESTIR AU CAMEROUN

Septembre 2020 / N° 101

GRANDS CHANTIERS - AGRICULTURE - ENERGIE - MINES - INDUSTRIE - SERVICES - FINANCE

Covid-19 Des entrepreneurs s'expriment

Esteban Rev



Les
populations
défendent
leur
patrimoine
foncier



Entretien
avec
Abakal
Mahamat,
DG de BGFI
Cameroun

GRATUIT - NE PEUT ÊTRE VENDU

INVESTIR AU CAMEROUN .COM

*Retrouvez chaque jour
l'actualité économique du Cameroun*



**Compatible
tablettes et
smartphones**

Yasmine Bahri-Domon,
directrice de la publication



Des entrepreneurs résilients et des valeurs retrouvées

Après six longs mois dominés par la crise sanitaire liée au coronavirus, Investir au Cameroun est allé à la rencontre d'entrepreneurs, de banquiers, d'avocats pour savoir dans quel état d'esprit ils se trouvaient après toutes ses épreuves. Certes, les affaires ont sérieusement ralenti et pour beaucoup d'entreprises, les liquidités sont à marée basse. Et pourtant, paradoxalement, il se dégage de cette période, exceptionnelle à bien des égards, une impression de sagesse et de sens des valeurs retrouvées.

Confrontés collectivement à la fragilité de la vie, des gestes de solidarité sont apparus, des employeurs ont commencé à prendre davantage soin de leurs salariés, chacun a compris que sa propre santé dépendait de celle des autres, et réciproquement : « Il y a eu du mal économiquement, c'est vrai, mais il y a aussi eu du bien en termes de renforcement des relations humaines », nous a confié le DG de BIA Cameroun. « Je dirais que nous

avons réinventé notre manière de gérer notre capital humain », nous explique son homologue de BGFI Cameroun.

À entendre tous ces témoignages, d'autres leçons ont été tirées de cette épreuve : l'importance d'une meilleure hygiène, d'une alimentation plus saine et, de manière générale, d'une meilleure qualité de vie.

D'autres ont découvert certaines limites du commerce international et réalisé qu'ils vont parfois chercher bien loin ce qui pourrait être facilement produit localement.

Il est encore difficile de prévoir ce que seront nos performances économiques l'an prochain, mais d'ores et déjà, il y a fort à parier que nous ne leur accordons plus la même importance qu'hier. Il y a maintenant d'autres priorités.



AU SOMMAIRE

FOCUS

- 08 • Le secteur privé s'exprime sur les conséquences de la Covid-19

DOSSIER



- 12 • Batailles foncières entre ONG, populations et investisseurs
- 13 • Face à la contestation populaire, le Cameroun suspend le contrat de bail d'un projet de création de cacaoyères sur 26 000 ha
- 14 • Les populations et l'agro-industriel Soproicam s'étripent autour d'une concession foncière de 2000 ha dans l'Adamaoua
- 15 • Une communauté d'éleveurs nomades conteste une concession provisoire de 100 000 hectares
- 16 • Sous la pression, le Cameroun renonce à mettre en exploitation plus de 130 000 hectares de forêt dans le Littoral

LEADER DU MOIS



- 34 • Le Camerounais Jules Ngankam nommé au poste de directeur général par intérim de l'African Guarantee Fund

INTERVIEW



- 17 • Abakal Mahamat : « les actions de la Banque centrale, couplées à l'intervention de l'État, ont été d'un apport crucial... »

INVESTIR AU CAMEROUN

Editeur
Stratline Limited

Directrice de la publication
Yasmine BAHRI-DOMON

Rédaction
Brice R. Mbodiam, Sylvain Andzongo, Idriss Linge,
Muriel EDJO.

Opérateur
Médiamania Sàrl
www.mediamania.pro
Maquette : Jérémie FLAUX,
Corrections : Souha TOURE

Régie publicitaire
regiepub@investiraucameroun.com
Au Cameroun
Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 694 66 94 59

Impression
Rotimpres, Aiguaviva, Espagne

Bureau - Distribution Cameroun
Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 694 66 94 59

Gratuit – Ne peut être vendu

info@investiraucameroun.com - www.investiraucameroun.com



L'ACTUALITÉ EN BRÈVES



GESTION PUBLIQUE	P 21-24	INFRASTRUCTURES	P 30
FINANCE	P 25-26	INDUSTRIE	P 31
AGRICULTURE	P 27-28	TRANSPORTS	P 32
ENERGIES	P 29	SERVICES	P 33



LES CHIFFRES DU MOIS

50%

Entre juillet et décembre 2019, les banques en activité au Cameroun ont octroyé 2109 milliards de FCFA de crédits aux agents économiques (-16,7% en glissement annuel), révèle le rapport sur l'évolution des taux débiteurs pratiqués par les établissements de crédit dans la zone Cemac, que vient de publier la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac).

À en croire le même rapport, la Bicec concentre à elle seule 28,7% de cette enveloppe globale des crédits mis à la disposition des emprunteurs, contre 19,95% pour la filiale locale du Français Société Générale (SG). Calculée en main, ces deux banques (sur un total de 15 établissements) ont octroyé, à elles seules, près de 50% des concours financiers aux emprunteurs, au 2^e semestre 2019.

71%

Au cours de l'année 2019, le Cameroun a produit un peu plus de 107 000 tonnes de viande bovine et 103 331 tonnes de volaille. Selon une étude sur le positionnement stratégique des filières viandes et poissons, que vient de dévoiler le Bureau de mise à niveau des entreprises (BMN) camerounaises, l'élevage des bœufs et des poulets a permis au pays de réaliser 71% de sa production carnée en 2019.

L'on remarque surtout que les performances de l'élevage bovin surclassent celles du secteur de la volaille, qui fournissait jusqu'ici au Cameroun la plus grande partie de sa production de viandes.

803 505 tonnes

Au cours de l'année 2019, dix opérateurs économiques ont importé une cargaison totale de 803 505 tonnes de riz sur le territoire camerounais, révèle une correspondance officielle émanant du ministère du Commerce. Il s'agit d'un « volume record, jusque-là inégalé », souligne le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, dans une correspondance adressée le 6 juillet 2020 au président du groupement des importateurs de riz du Cameroun.

Ces importations de riz de l'année 2019 dépassent largement la demande nationale, qui est par exemple estimée à seulement 576 949 tonnes par le ministère de l'Agriculture, pour le compte de l'année 2020 courante.

700

De sources internes à la Société anonyme des brasseries du Cameroun (SABC), en plus de la Société nationale d'investissements (SNI), qui porte les actifs de l'État camerounais dans le capital du groupe brassicole leader du marché au Cameroun, quelque 700 autres Camerounais font partie du tour de table des trois sociétés constituant ce groupe agro-industriel.

Dans le détail, apprend-on officiellement, la SNI et ces privés nationaux contrôlent 15% du capital de la SABC, le fleuron du groupe ; 37,5% du capital de la Société des eaux minérales du Cameroun (SEMC) ; puis 24,8% du capital de la Société camerounaise de verrerie (Socaver).

Erratum

Dans le numéro 100 de ce magazine, le mois précédent, le portrait de Lucas Djemmo, patron de la Sorepco, était illustré d'une photo erronée. Voici donc la bonne image avec toutes nos excuses pour cette méprise.





L'ENTREPRISE DU MOIS

PAUL BIYA S'OPPOSE À LA RECONDUCTION DU DG DE CIMENCAM, SOUPÇONNÉ DE FRAUDE FISCALE



Alors que depuis le 5 juin 2020, Xavier Saint-Martin Tillet, l'administrateur directeur général (ADG) du groupe LafargeHolcim Maroc Afrique (LHMA), a informé le PCA des Cimenteries du Cameroun (Cimencam) de son projet de reconduction pour 2 ans du contrat de l'actuel DG de cette filiale, le cimentier franco-suisso-marocain vient de se faire servir une fin de non-recevoir du chef de l'État camerounais, Paul Biya.

En effet, dans une lettre du 6 août 2020 adressée à Xavier Saint-Martin Tillet, le Camerounais Pierre Moukoko Mbonjo, PCA de

Cimencam, a notifié à l'ADG du groupe LHMA « la très haute décision du président de la République, chef de l'État, (...) de ne pas reconduire le mandat de monsieur Benoît Galichet comme directeur général des Cimenteries du Cameroun, pour la période 2020-2022 ». En outre, précise le PCA de Cimencam, sans plus de détails sur les motivations du président Biya, « le chef de l'État demande qu'un autre cadre du groupe (...) soit désigné à ce poste ».

Après 2 années (il est arrivé en juillet 2018) passées à la tête du désormais numéro 2 du marché du ciment au Cameroun (l'entreprise a perdu son

leadership avec la fin de 48 ans de monopole, qui a permis l'arrivée de Dangote Cement sur le marché local), Benoît Galichet devra donc plier bagage, dans les mêmes conditions que Jean-Pierre Le Boulicaut en 2008.

Cet ancien DG de Cimencam avait courroucé les autorités camerounaises avec des pénuries de ciment successives, qui s'étaient curieusement installées après un refus du gouvernement d'accéder à une requête d'augmentation des prix formulée par l'unique producteur de ciment du pays à l'époque.

Quid de Benoît Galichet ? Selon nos sources, le refus de reconduire le contrat du DG opposé par l'État du Cameroun, qui contrôle 43% de Cimencam (contre 55% pour LHMA), serait la conséquence de la marginalisation des cadres camerounais au sein de l'entreprise. Ces derniers accusent Benoît Galichet de ne pas reconnaître les compétences des cadres locaux, qui affichent pourtant des états de service louables au sein de l'entreprise, voire à l'échelle du groupe Lafarge devenu LHMA depuis quelques années.

Mais, au-delà de ces considérations managériales, d'autres sources évoquent des pratiques peu orthodoxes installées au sein de Cimencam, lesquelles auraient consisté, ces dernières années, à faire exploser les charges de la société, notamment via les importations des matières premières et les contrats de consultants. Toutes choses qui auraient contribué à réduire les bénéfices, tout en expatriant habilement des ressources.

Brice R. Mbodiam

LE SECTEUR PRIVÉ S'EXPRIME SUR LES CONSÉQUENCES DE LA COVID-19

Les acteurs économiques camerounais n'ont pas échappé aux conséquences de la Covid-19, comme dans beaucoup de pays du monde. Mais l'expérience de chacun d'entre eux va au-delà des données agrégées. Ils sont chefs de petites et moyennes entreprises, jeunes entrepreneurs, avocats d'affaires, directeurs généraux de grosses entreprises ou de grandes institutions financières, ils

ont accepté de partager avec le magazine Investir au Cameroun, ce qui, au plus profond d'eux, les a marqués avec la Covid-19. On retient pour l'essentiel que les mesures prises par les autorités camerounaises et de la Cemac sont saluées par différentes catégories d'acteurs. Mais, au-delà de cette satisfaction, plusieurs dirigeants affirment qu'ils ont appris à mieux connaître leurs

clients. D'autres retiennent que la diversification et la digitalisation ne sont pas de vains mots, mais de véritables outils de la gouvernance moderne des entreprises. La résilience de l'entrepreneur camerounais est aussi saluée par plusieurs de ces acteurs.

Idriss Linge et Jean Christian Nselel

Thomas Crabett, DG de BIA Cameroun « Nous sommes sortis ébranlés de cette pandémie, mais renforcés »



La réalité prouve que la résilience n'est pas un vain mot au Cameroun. C'est un état d'esprit qui y est très fort. L'opérateur économique camerounais met parfois le genou à terre, mais il se relève. C'est quelque chose qui m'a profondément marqué. Pour BIA, cela prouve qu'on ne s'est pas trompé en voulant faire du Cameroun le hub pour l'Afrique centrale. Le deuxième point qui est presque une leçon de vie, qui peut être général, mais qui s'applique aussi aux êtres humains, c'est la fragilité de la vie et des choses, des

liens et de nos familles.

La Covid-19 a remis en place les valeurs et je me réjouis de le dire. Le premier message qu'on a reçu de Vincent BIA, notre PDG, est : « Prenez soin de vous ». C'est quelque chose qui est assez remarquable et nos équipes l'ont ressenti ici. Nous sommes sortis ébranlés de cette pandémie, mais en même temps renforcés. Il y a eu du mal économiquement, c'est vrai, mais il y a aussi eu du bien en termes de renforcement des relations humaines.

Sammy Ekambi, SG d'Attijari Securities Central Africa

«Il a fallu que les entreprises piochent dans la trésorerie placée»

Nous avons craint, au début de la pandémie, que plusieurs clients reprennent leurs épargnes et sortent des portefeuilles d'investissement pour se donner des moyens de consommer, dans la mesure où tout le monde disait que l'argent se ferait rare. Sur ce volet, nous notons que l'impact a été moindre. Peu de particuliers ont renoncé à leurs parts dans les organismes collectifs de placement des valeurs mobilières (OPCVM). Les sorties de portefeuille que nous avons notées, de notre point de vue, se seraient

effectuées avec ou sans la Covid-19. Par contre, on a ressenti beaucoup d'activité avec les entreprises. Du fait du manque de trésorerie, tout ce qu'elles avaient placé, il fallait qu'elles les récupèrent pour répondre à leurs besoins de trésorerie durant cette période de crise où les revenus attendus étaient soit très faibles, soit inexistant dans certains cas. Il a donc fallu que les entreprises piochent dans la trésorerie placée, c'est-à-dire chez nous en titres ou sur les OPCVM, pour gérer le quotidien.



Ludovic Minoue, exportateur de fruits séchés

«Il faut toujours avoir un autre pied sur lequel on peut tenir...»



Nous avons été impactés à trois niveaux. Le premier niveau est celui de la trésorerie, car nos revenus ont baissé. Le deuxième impact a été la fermeture des frontières. Si les frontières sont fermées, on ne peut pas livrer, dont on n'est pas payé. Le troisième impact c'est qu'on a dû réduire les effectifs, arrêter le travail à certains moments et c'est tombé véritablement au pire des moments. La campagne mangue, qui se déroule entre le mois de mars et juillet, est la meilleure période pour nous. C'est la moitié de notre chiffre d'affaires habituellement et c'est le

produit qui est le plus demandé. Du coup, ça nous a complètement déstabilisés. Ce dont on s'est rendu compte c'est qu'il faut toujours avoir un autre pied sur lequel on peut tenir, de sorte à pouvoir mieux résister lorsqu'on a ce type de situation en vendant localement. On y pensait depuis, mais là nous sommes contraints de revoir tout le timing que nous avons mis en place pour développer quelque chose au niveau local et avoir des clients qui nous permettent de ne pas être uniquement soutenus par les exportations.

Salamatou Bantse, DG de Pomme Rouge «Le plus difficile pour nous n'a pas été de nous adapter...»



Ce que la Covid-19 nous a appris, c'est que nous vivons dans un environnement fragile. Nous avons déjà en notre sein une politique de respect des normes de qualité, hygiène, santé et environnement. Mais, nous les appliquons davantage comme une norme de prestation de service. Aujourd'hui, nous réalisons que cela fait partie intégrante de nos logiques et politiques d'intervention. Après ce

sont des processus qui sont lourds à mettre en œuvre par des PME comme les nôtres, et il est très important que nos efforts soient récompensés par un État qui, tout au moins, est garant de ce que nous serons payés dans des délais raisonnables. Le plus difficile pour nous n'a pas été de nous adapter, mais de le faire en même temps que nous gérons des problèmes déjà existants.

Hervé Nana, président syndicat des débits de boissons du Littoral «Mettre l'hygiène en première ligne...»



Le Coronavirus a pénalisé beaucoup d'entre nous, surtout ceux qui avaient pris des crédits bancaires pour relancer leur activité. Et vous savez justement qu'au cours du mois de mars, la période où on payait les impôts, certains avaient déjà fait leur déclaration et renouvelé leurs dossiers fiscaux. Lorsqu'est survenue la période de confinement, cela nous a fortement pénalisés. Dans la région du Littoral, nous avons en moyenne 3000 débits de boissons connus officiellement.

Mais, la meilleure leçon que nous avons apprise c'est de toujours mettre l'hygiène en première ligne. Il faut se laver les mains, respecter les mesures barrières et ça revient au respect des règles élémentaires d'hygiène. Nous disons aujourd'hui à nos membres : « si vous n'avez pas un point de vente propre et hygiénique, vous aurez toujours des problèmes parce qu'après la Covid-19, on aura d'autres maladies comme le choléra qui sévit à Douala, par exemple ».

Ines Mayagi, jeune entrepreneure «La Covid-19 a été une opportunité»



Pour certains, la Covid-19 a été assez négative. Mais pour d'autres, c'est une opportunité. Si on prend par exemple le domaine de la santé, il y'a eu beaucoup d'innovations dans ce sens-là. En ce qui me concerne, je dirai qu'avec la pandémie, on s'est rendu compte qu'il était important de bien renforcer son système immunitaire et donc qu'il fallait bien s'alimenter. Dans mon activité, je dirai que je viens résoudre le problème d'avoir une alimentation plus saine en permettant à des personnes

de consommer de vrais jus de fruits naturels, faits sans ingrédients chimiques.

La requête que je pourrai faire au gouvernement c'est de soutenir financièrement les entrepreneurs. C'est vrai qu'il y'a déjà plusieurs initiatives dans ce sens-là, mais ce serait plus intéressant de rassurer les entrepreneurs et de les accompagner financièrement, afin qu'ils soient plus prêts à répondre efficacement à des situations de catastrophes comme la pandémie actuelle.

Aurélié Chazai, avocate d'affaires «Étonnamment, la Covid-19 a boosté nos activités»

Étonnamment, sur cette question, le principal impact de la Covid-19 c'est que nous avons assisté à une recrudescence de nos activités, parce que nous devons accompagner nos clients sur la gestion des impacts de la pandémie. On relève trois ordres d'intervention. Dans un premier temps, on a accompagné beaucoup d'entreprises sur le plan de la gestion sociale. Cette pandémie a eu un impact sur les effectifs des entreprises. Il y a eu des mises en place des chômages techniques qu'il a fallu gérer, tout comme l'organisation du télétravail. Tout ceci a constitué des choses pour lesquelles il fallait consulter un

avocat pour savoir comment organiser cela de manière efficace. Le deuxième aspect a concerné la gestion des contrats commerciaux. Beaucoup de clients ont été en incapacité d'exécuter leurs engagements contractuels. Il fallait donc les accompagner pour négocier comment aménager leurs relations avec leurs clients ou leurs fournisseurs. Enfin, il y a eu un accompagnement sur le plan financier. Il y avait un impact sur les encours bancaires ou les contrats de prêts qu'il fallait gérer, pour obtenir des sortes de moratoires et d'exemptions de remboursement de crédits.



BATAILLES FONCIÈRES ENTRE ONG, POPULATIONS ET INVESTISSEURS

Ces derniers mois au Cameroun, les populations sont en rupture de ban avec les autorités publiques en matière de gestion du patrimoine foncier. Ça et là, des voix s'élèvent, la contestation populaire monte - amplifiée par les ONG de défense de l'environnement et des droits des riverains - pour dénoncer des décisions du gouvernement d'incorporer des pans entiers de certains villages dans le domaine national, lesquelles milliers d'hectares de terrains sont ensuite attribués à des investisseurs porteurs de projets agro-industriels. Parfois, en toute méconnaissance des villageois, qui se retrouvent du jour au lendemain avec un voisin indésirable, prompt à leur interdire désormais l'accès à « leurs terres » ancestrales.

Dans certains cas, la grogne populaire a été telle que le gouvernement a dû reculer, pour éviter des troubles à l'ordre public. Dans d'autres cas, dans un souci d'apaisement, des mesures conservatoires visant à

atténuer la colère des populations ont été prises. À l'analyse des différents dossiers, toutes ces postures révèlent moins une faiblesse de l'État face aux populations, mais davantage une reconnaissance implicite des méthodes peu orthodoxes, qui entourent généralement l'attribution des terres aux industriels.

En effet, quel que soit le cas analysé, force est de constater que des autorités locales en charge des questions foncières ne brillent pas toujours par l'impartialité, l'objectivité ou encore la protection des intérêts collectifs. Mieux, l'on observe un non-respect criard de la réglementation en vigueur, qui stipule, par exemple, que l'attribution de toute concession foncière dépassant 50 hectares relève de la compétence exclusive du chef de l'État. Mais, il n'est pas rare que des attributions des terres dépassant largement cette superficie soient effectuées par des personnes non habilitées. Dans ce cas, une parade a été trouvée : on parle de « concession

provisoire » ou de « contrat de bail provisoire ». Une manière d'indiquer que la procédure d'attribution en cours attend encore l'aval du chef de l'État.

À l'inverse, ces passe-droits, qui trouvent généralement leur fondement dans des pratiques de corruption d'agents publics et autres autorités locales, voire traditionnelles, selon divers témoignages, ouvrent généralement la voie à l'exploitation des terres prétendument en cours d'attribution, avec pour corollaire des expropriations et autres conséquences fâcheuses. D'où les cris de détresse qui fusent de certains coins du pays ces derniers jours, et qui invitent à une meilleure gestion du patrimoine foncier national, dans l'intérêt aussi bien du développement économique que du bien-être socio-culturel des populations.

Brice R. Mbodiam

Face à la contestation populaire, le Cameroun suspend le contrat de bail d'un projet de création de cacaoyères sur 26 000 ha



Le ministre des Domaines et des Affaires foncières, Henri Eyébé Ayissi, annonce dans une correspondance datée du 14 août 2020, la « suspension des effets du contrat de bail provisoire entre l'État et la société Neo Industry SA ».

La décision de ce membre du gouvernement fait suite à une réunion de concertation organisée le 8 août 2020 par le préfet du département de la Vallée du Ntem, avec les élites du coin et les populations impactées par le projet de la société Neo Industry. Cette décision devrait contribuer à

ramener du calme dans cette partie du Cameroun, dans laquelle les populations expriment leur colère depuis quelques semaines.

En effet, ces populations de la région du Sud s'insurgent contre la constitution, depuis 2012, d'une réserve foncière d'environ 66 000 hectares sur leurs terres ancestrales. Cette opposition s'est davantage manifestée, il y a quelques semaines, avec la révélation de l'attribution d'environ 26 000 hectares de cette réserve foncière au promoteur de la société Neo Industry, qui dispose d'une

unité de broyage de fèves dans la localité de Kekem. Sur cette parcelle, Emmanuel Neossi entend développer des cacaoyères.

En plus de dénoncer la manière peu transparente et unilatérale avec laquelle cette réserve foncière a été constituée par le gouvernement, les populations du département de la Vallée du Ntem voient dans le projet de plantations de cacao porté par Neo Industry, une manière de spoliation de leurs terres, en dépit des emplois qui sont annoncés dans le cadre de ce projet agro-industriel.

Les populations et l'agro-industriel Soproicam s'étripent autour d'une concession foncière de 2000 ha dans l'Adamaoua



Sur instruction du Premier ministre, Joseph Dion Ngute, du 10 au 16 août 2020, le préfet du département de la Vina, Fritz Dikosso Seme, était dans la localité d'Awa, dans la région de l'Adamaoua. Cette descente sur le terrain avait pour but de voir clair dans le litige foncier qui oppose la société Soybeans Processing Industry of Cameroon (Soproicam) aux populations locales, révèle le trihebdomadaire régional L'œil du Sahel. En effet, apprend-on, les populations s'opposent radicalement à la concession provisoire de 2000 hectares (ha) accordée depuis 2013 à Soproicam, en vue de la production du maïs et du soja dans cette partie du Cameroun. La contestation populaire a repris ces

derniers jours, suite à la suspension des effets d'une concession foncière accordée à une unité agro-industrielle dans la région du Sud du pays. Mais, en réalité, l'opposition des populations d'Awa à la concession de Soproicam remonte à 2013. En 2016, la ministre des Domaines et des Affaires foncières de l'époque, Jacqueline Koung à Bessiké, avait d'ailleurs dû suspendre cette concession, en attendant les résultats d'une mission d'investigation dépêchée sur le terrain.

Quatre ans plus tard, force est de constater que Soproicam a poursuivi ses investissements et autres activités sur le site querellé. Est-ce sur la base des résultats des investigations com-

manditées par Jacqueline Koung à Bessiké en 2016? Quel crédit accordé à ces rapports d'investigation dans la mesure où les populations accusent ouvertement certaines autorités administratives locales de tronquer les faits portés à l'attention du gouvernement, pour des intérêts égoïstes? En tout cas, à ce jour, apprend-on de bonnes sources, l'entreprise exploite environ 1500 hectares pour la production du maïs et du soja. Ce dernier produit permet notamment à Soproicam d'approvisionner son usine de transformation située à Yato, non loin de Douala, la capitale économique camerounaise.

Une communauté d'éleveurs nomades conteste une concession provisoire de 100 000 hectares

« Situation des éleveurs Mbororos et agriculteurs vivant à Mbakana, dans l'arrondissement de Tignère, département du Faro et Déo », région de l'Adamaoua. Tel est l'objet d'une lettre adressée le 14 août 2020 au ministre camerounais des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières, Henri Eyébé Ayissi, par Ousmanou Biri, président régional de l'Association pour le développement culturel des Mbororos du Cameroun (Mboscuda).

Dans cette correspondance, au nom des Mbororos, communauté d'éleveurs nomades bien connue au Cameroun, l'auteur dénonce la concession provisoire de 100 000 hectares accordée en 2018 à un investisseur, dans le cadre d'un projet d'élevage. Problème : environ 100 familles d'éleveurs et agriculteurs Mbororos exploitent depuis des décennies cette dépendance du domaine national, et

n'entendent pas l'abandonner. « Courant 2018, ils (éleveurs Mbororos) ont été surpris de voir Abdoulahi Aboubakar déployer d'énormes moyens matériels et humains sur le terrain (querellé, Ndlr), en vue de l'édification d'une clôture. Les différentes tentatives de résolution de ce litige au niveau du lamidat, de la sous-préfecture et de la préfecture ont été vaines et les menaces d'expropriation persistaient. D'où la plainte portée contre le susnommé devant les tribunaux de première et grande instances de Tignère, et dont le verdict est attendu », peut-on lire dans la correspondance adressée au ministre Eyébé Ayissi.

À en croire le trihebdomadaire régional L'œil du Sahel, la sortie du président régional de l'Association pour le développement culturel des Mbororos du Cameroun n'est pas fortuite. Elle est consécutive à une

correspondance récemment adressée à l'investisseur Abdoulahi Aboubakar par le préfet du département du Faro et Déo.

« J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir saisir le ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières pour l'attribution d'un site en concession, conformément aux dispositions de l'article 7 du décret N° 76-166 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national, qui énonce que, les concessions de moins de 50 hectares sont attribuées par arrêté du ministre chargé des domaines. Celles de plus de 50 hectares sont attribuées par décret présidentiel », écrit le préfet Auguste Essomba, dont la correspondance a été aussitôt considérée par la communauté Mbororos comme un soutien voilé à l'investisseur Abdoulahi Aboubakar.

Le cas Herakles Farms

L'opposition entre les pouvoirs publics et des populations de la région du Sud, dans le cadre de la concession provisoire accordée à Neo Industry, puis dans l'Adamaoua, où les Mbororos tentent de faire barrage à un projet d'élevage industriel, rappelle l'affaire

Herackles Farms, dans la région du Sud-Ouest du Cameroun. L'on se souvient que cette société américaine, qui avait obtenu en 2013 une concession étatique sur environ 20 000 hectares, à travers sa filiale Sithe Global Sustainable Oils Cameroon (SGSOC), avait

dû abandonner son projet d'exploitation du palmier à huile au Cameroun, face à la pression des ONG en charge de la protection de l'environnement et de défense des intérêts des populations riveraines des plantations industrielles.

Sous la pression, le Cameroun renonce à mettre en exploitation plus de 130 000 hectares de forêt dans le Littoral

L'ONG Greenpeace Afrique a été entendue. Elle réclamait l'annulation d'un projet d'exploitation forestière sur près de 150 000 hectares de forêt intacte. Finalement, le Premier ministre camerounais, Joseph Dion Ngute, a suspendu une autorisation d'exploitation sur 68 385 hectares dans les départements du Nkam et de la Sanaga-Maritime, et le chef de l'État, Paul Biya, en a annulé une autre de 65 007 hectares dans le département du Nkam.

Selon un communiqué officiel, le chef de l'État, Paul Biya, a ordonné de stopper le processus de mise en concession de ces 133 332 ha de forêts. En exécution de cette instruction, le Premier ministre, Joseph Dion Ngute, a signé un décret portant retrait d'un précédent texte autorisant le classement dans le domaine privé de l'État d'une portion de forêt de 68 385 hectares, constituée en unité forestière d'aménagement dénommée UFA 07 006, située dans les départements du Nkam et de la Sanaga-Maritime. C'est dans la région du Littoral.

Dans un second temps, Paul Biya ordonne de surseoir à la procédure de classement d'une autre portion de forêt de 65 007 hectares. Située dans le département du Nkam, elle est constituée en unité forestière d'aménagement dénommée UFA 07 005. Cette volte-face du gouvernement camerounais fait suite au plaidoyer de l'ONG Greenpeace Afrique, qui dénonce depuis avril dernier la mise en concession de ces forêts. En effet, l'ONG, spécialisée dans la défense de



la cause environnementale, a initié une pétition « pour l'annulation immédiate des plans du gouvernement visant à transformer une zone de près de 150 000 hectares de forêt intacte désignée pour un parc national en deux concessions forestières ». Et pour cause, indique Greenpeace, plus de 40 communautés sont riveraines de la forêt d'Ebo et en dépendent pour la nourriture, les médicaments et les activités culturelles.

Toujours selon Greenpeace, la forêt d'Ebo est une zone de forte concentration de biodiversité qui abrite certaines des populations les plus importantes de chimpanzés entre le Nigéria et le Cameroun, des éléphants de forêt, des perroquets gris et d'autres espèces inscrites

sur la liste rouge de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) en danger et en voie d'extinction, et 12 essences d'arbres inconnues de la science. Cette forêt contient environ 35 millions de tonnes de carbone.

Le ministère de la Faune et la Forêt (Minfop), lui, voulait transformer la zone ciblée en une forêt de production. Les plus de 130 000 ha devaient être scindés en deux concessions forestières classées. Ces dernières devaient être voisines de la plantation d'huile de palme de l'agro-industriel Greenfil Palm Plantation Ltd qui, avec de l'assistance technique française et malaisienne, a défriché plus de 1700 hectares depuis de 2017.

Abakal Mahamat

« LES ACTIONS DE LA BANQUE CENTRALE, COUPLÉES À L'INTERVENTION DE L'ÉTAT, ONT ÉTÉ D'UN APPORT CRUCIAL... »

Sur la base de l'expérience de l'entreprise qu'il dirige, le directeur général de BGF Cameroun indique les effets du Coronavirus sur le secteur financier local et apprécie les mesures prises pour atténuer le choc aussi bien par le gouvernement que la Banque centrale.

Entretien avec Idriss Linge

Quel a été l'impact de la pandémie de Covid-19 sur vos opérations ??

Abakal Mahamat: Cette pandémie a pris tout le monde de court. Nous exerçons dans le domaine des services financiers, et nos activités ont été paralysées, tout comme celles de nombreux clients ont été interrompues, ce qui a nécessité un rapide réajustement de notre modèle d'affaires. En effet, les secteurs public et privé, de même que le secteur informel, ont été fortement impactés

par la pandémie et les banques ont subi le contrecoup avec une nécessité accrue d'accompagner leur clientèle durant cette période difficile.

Néanmoins, comme toute crise, et malgré ses effets néfastes, la pandémie de Covid-19 a été riche d'enseignements, qui nous permettront sûrement d'être plus résilients et d'anticiper sur de pareilles occurrences, que nous ne souhaitons bien sûr pas voir se reproduire.

Avant d'en arriver aux leçons apprises, les interventions de la Banque centrale et du gouvernement du Cameroun ont-elles dilué les effets négatifs dont vous parlez ?

Il y a eu un effet certain de soutien de la part de toutes ces entités. Récemment, la Banque centrale a annoncé qu'elle rachèterait pour 600 milliards de FCFA d'obligations du trésor des pays de la Cemac, ce qui représente une énorme bouffée d'oxygène pour



Pour résumer, les actions de la Banque centrale, couplées à l'intervention de l'État, ont été d'un apport crucial et nous permettent d'entrevoir de meilleures perspectives.

les États concernés, et pour les banques en termes de trésorerie. Elle a aussi publié une série d'instructions et de communiqués visant à permettre aux banques commerciales de se stabiliser. Nous pouvons donc affirmer que grâce à ces interventions opportunes, relatives notamment aux rachats des obligations et bons émis par les trésors publics nationaux de la Cemac, d'une part, à l'allègement de certains contrôles sur l'activité des banques et aux injections de liquidités au profit des économies de la sous-région, d'autre part, nous commençons à apercevoir le bout du tunnel.

En ce qui concerne le gouvernement, l'impact s'est davantage fait ressentir à travers les entreprises qui sont nos clients. Nous saluons les efforts consentis par l'État sur le plan fiscal, afin de permettre à ces dernières de se déployer plus facilement, et pour certaines organisations de sortir de l'agonie.

Pour résumer, les actions de la Banque centrale, couplées à l'intervention de l'État, ont été d'un apport crucial et nous permettent d'entrevoir de meilleures perspectives.

Selon vous, quelles sont les catégories de clients qui ressentent le plus les effets de la reprise ?

Les particuliers et les entreprises la ressentent à des degrés divers, ces dernières de façon beaucoup plus significative. En effet, les entreprises représentent des chaînes de valeurs, qui peuvent combiner en même temps plusieurs types d'impacts. Prenons le cas des grandes entreprises. Elles ont des sous-traitants, qui eux-

mêmes ont leurs propres fournisseurs de biens ou de services. C'est toute cette chaîne de valeurs qui est impactée, avec des effets induits sur les personnes employées par ces entreprises et sur le tissu social dans son ensemble.

Toutes les grandes banques du monde et d'Afrique, y compris le groupe BGFI dont vous êtes le patron de la filiale camerounaise, commencent à tirer les leçons de cette pandémie. À votre niveau, quels enseignements commencez-vous à tirer de la Covid-19 ?

Pour un groupe bancaire comme le nôtre, qui est présent dans 11 pays, avec une présence marquée à Paris, en France, où les effets de la pandémie ont été parmi les plus prononcés, il a fallu qu'on se réinvente, afin de préserver notre qualité de service, nos relations privilégiées avec nos clients, et notre apport à l'essor de l'économie ; tout ceci bien sûr dans le strict respect des mesures énoncées par le gouvernement.

Notre réorganisation s'est ainsi effectuée sous plusieurs volets. Sur le plan de la méthode de travail, nous avons opté pour la visioconférence, en lieu et place des réunions en présentiel. Nous avons poursuivi avec la gouvernance du groupe et tenons tous les comités y relatifs.

Notre façon de gérer notre clientèle a aussi évolué. Jusqu'ici, nous avions une gestion très personnalisée des clients, que nous allions rencontrer sur leurs sites pour prendre de leurs nouvelles et celles de leurs activités. Cette relation se poursuit, mais à travers les outils que nous offre la technologie.

En plus de la réorganisation dans les méthodes de travail, il a fallu revoir nos prévisions budgétaires du fait de l'impact de la pandémie sur l'économie. En ce sens, la Covid-19 nous est apparue comme une opportunité pour tester notre système de gouvernance et notre capacité à gérer les crises, et nous remarquons avec beaucoup de satisfaction que notre organisation résiste bien au choc, tant au niveau du groupe que de la filiale.

Pour ce qui est du personnel, au-delà des mesures de protection et de distanciation, nous avons mis en place un dispositif de prise en charge matérielle et psychologique des collaborateurs, dont les membres de famille étaient atteints, afin de leur permettre de continuer à travailler dans de bonnes conditions. Dans ce sens-là, je dirais que nous avons réinventé notre manière de gérer notre capital humain.

Si vous aviez une suggestion, ou une requête à faire à l'endroit des autorités, quelle serait-elle ?

Les autorités ont mis diverses mesures en œuvre pour endiguer cette pandémie. Ce que nous pouvons leur suggérer, c'est de maintenir toutes les actions déjà prises pour relever les entreprises en difficulté du fait de la Covid-19, et de poursuivre avec les différentes actions visant à soutenir l'économie, notamment en termes de pression fiscale. De cette manière, les entreprises de services financiers que nous sommes pourrions mieux apporter notre contribution à une pleine reprise de l'économie.

Le Hilton en mode « CleanStay »



En vue de fournir un environnement sûr et accueillant à ces clients et employés, le Groupe Hilton a lancé le programme Hilton CleanStay.

La santé et la sécurité de ses clients et collaborateurs étant une priorité pour la marque, « Hilton CleanStay » est un nouveau standard de propreté et de désinfection dans tous ses hôtels à travers le monde : Le Hilton Yaoundé y adhère intégralement.

« Nous restons fermement engagé à garantir à nos clients une sécurité sanitaire optimale en adéquation avec des standards améliorés de propreté et de désinfection. A cet effet, nous avons mis en place des mesures renforcées et des formations spécifiques dispensées à ses collaborateurs, afin de garantir aux clients un séjour toujours plus propre et plus sûr. » a déclaré M. Julien Besançon, Directeur Général du Hilton Yaoundé.

Le programme « Hilton CleanStay » s'appuie sur des normes d'entretien et d'hygiène qui étaient déjà

en place dans les hôtels Hilton du monde entier. Il s'agit aujourd'hui de renforcer davantage et d'améliorer les protocoles de nettoyage dans les chambres, restaurants, et salles de réunion, en clair dans tous les espaces de l'hôtel.

A cet effet, comme normes déployées dans le cadre de ce programme, il faut citer en ce qui concerne les chambres :

- Le sceau « Hilton CleanStay » apposé sur les portes des chambres : c'est un moyen de préciser aux clients que ces pièces n'ont pas été accessibles depuis leur dernier nettoyage.
- Une désinfection supplémentaire des dix zones les plus sensibles au toucher à savoir : les interrupteurs, les robinets, les boutons d'ascenseurs, les poignées de porte, les télécommandes et les téléphones.
- La réduction des supports en papier tels que blocs note, cartes de menus ...

En outre, Hilton attache du prix à l'amélioration de la sécurité et du bien-être de ses collaborateurs et met à leur disposition un équipement de protection individuelle, une formation et des protocoles adéquats.

Le respect de ce standard reste également une priorité dans les espaces publics, d'où la fréquence accrue de nettoyage des zones à fort trafic à l'instar du centre de Fitness et la modification de la disposition des équipements dans les restaurants.

Les salles de réunion et de conférence ne sont pas en reste, raison pour laquelle le nouveau programme « Hilton EventReady with CleanStay » développé par la marque, est une solution concrète et clés-en-main pour permettre d'organiser des événements sûrs, responsables et attractifs. Il s'articule autour des priorités des clients : la propreté, la flexibilité, la sécurité et la distanciation sociale.



GESTION PUBLIQUE

Application du nouveau règlement des changes : le Cameroun transmet ses contrats miniers et pétroliers à la Beac

Dans son rapport sur l'économie camerounaise publiée le 4 août dernier, le Fonds monétaire international (FMI) indique que le Cameroun reste déterminé à bien appliquer la nouvelle réglementation des changes de la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac).

Les autorités camerounaises ont transmis à la Beac les contrats qui octroient des exonérations aux sociétés minières et pétrolières et se sont engagées à aligner le nouveau Code pétrolier du Cameroun sur la réglementation des changes de la Beac. Ce qui est déjà une avancée.

Car il y a peu, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation des changes n° 02/18/Cemac/UMAC/CM entrée en vigueur le 1er mars 2019, les compagnies minières et pétrolières ont estimé

que l'application de ce dispositif, exigeant le rapatriement des devises par les multinationales, remet en cause les avantages des contrats et les conventions d'établissement signés avec les différents États de la Cemac (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad). Et pour cause, ces entreprises pétrolières et minières dans la Cemac ont presque toutes des conventions avec les États qui les exemptent de l'obligation de rapatriement de leurs recettes en devises.

Mais avec la nouvelle réglementation sur le change, c'est désormais obligatoire pour les multinationales opérant en zone Cemac de rapatrier les devises. Après plusieurs reports, cette réglementation sera opposable aux entreprises pétrolières et minières en activité dans la sous-ré-

gion à partir du 31 décembre 2020. Pour l'institution de Bretton Woods, ces efforts contribueront à augmenter la couverture régionale des importations. « *Les devises étrangères rapatriées ont atteint 2 313 milliards de FCFA entre le premier et le troisième trimestre 2019, en hausse de 44% par rapport à 2018 (en glissement annuel)* », rapporte le FMI. Il ajoute que les avoirs extérieurs nets du Cameroun à la Beac s'élevaient à 1 995 milliards de FCFA fin septembre 2019 et devraient augmenter au quatrième trimestre, du fait du retard dans l'appui budgétaire de donateurs et de l'application stricte de la réglementation. Mais la crise due à la pandémie de coronavirus a certainement modifié ces perspectives.

Huit produits ont procuré au Cameroun plus de 86% de ses recettes d'exportation en 2019

Au cours de l'année 2019, les exportations camerounaises vers les marchés étrangers ont été concentrées autour de huit principaux produits, qui ont procuré au pays plus de 86% de ses recettes d'exportation, selon un récent rapport de l'Institut national de la statistique (INS).

En tête de ces produits, l'on trouve les huiles brutes de pétrole, qui ont été pourvoyeuses de 41,8% des recettes d'exportation du Cameroun au cours de l'année sous revue. Après

ces produits issus de l'exploitation pétrolière, qui est de plus en plus dynamique dans le pays ces dernières années, se trouve le cacao. 2e produit d'exportation du pays, la fève rouge brique, selon l'INS, a rapporté au Cameroun 12,1% des recettes d'exportation l'année dernière.

Vient ensuite le gaz naturel liquéfié (GNL), avec 11% des recettes d'exportation du pays en 2019. Ce produit figure sur la liste des produits d'exportation du Cameroun depuis

2018, date de la mise en service au large de Kribi, dans la région du Sud du Cameroun, de la 2e unité flottante de liquéfaction du gaz naturel dans le monde, baptisée Hilli Episeyo. Après le GNL, viennent les bois sciés (7% des recettes), le coton brut (5,4%), les bois en grume (3,6%), les dérivés du cacao (3,3%) et de l'aluminium brut (2,4%), peut-on lire dans le récent rapport de l'INS sur le commerce extérieur du Cameroun en 2019.

Malgré le Coronavirus, le Cameroun paie plus de 21 milliards de FCFA d'intérêts sur son eurobond

Comme il le fait depuis quelques années, le Cameroun a payé le 19 mai 2020 les intérêts sur son eurobond d'un montant global de 450,4 milliards de FCFA (après le swap) émis en 2015. Le montant de ces intérêts dépasse les 21 milliards de FCFA. Un paiement similaire est aussi attendu le 19 novembre 2020.

Le pays paie donc plus de 42 milliards de FCFA chaque année au titre des intérêts de ces obligations émises sur le marché européens des titres. Ce montant devrait néanmoins diminuer d'un tiers dès le remboursement du tiers du principal de la dette prévu en 2023.

Ce geste a été positivement accueilli par l'agence de notation Moody's qui a révisé ses perspectives sur la capacité de remboursement du pays de « négatives » à « stables ». Le paiement s'est effectué alors qu'on se demandait si le Cameroun ne serait pas pour une extension aux privés du moratoire du G20 sur le service de la

dette des pays pauvres, dont il est un des bénéficiaires.

Le pays traverse des moments difficiles sur le plan économique. En plus des pressions sociales, et des crises sécuritaires dans les régions de l'Extrême-Nord, de l'Est, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du pays, il doit aujourd'hui faire face aux défis qu'impose la pandémie de coronavirus. Plus récemment, des inondations ont durement frappé plusieurs centaines de milliers de personnes à Douala et dans d'autres villes.

Dans le même temps, l'aide apportée par le G20 s'est avérée en dessous des prévisions faites par la Banque mondiale. L'institution de Bretton Woods prévoyait de possibles retombées de l'ordre de 155 milliards de FCFA. Mais l'ordonnance du 3 juin 2020 modifiant la loi des finances 2020 parle de 118 milliards de FCFA.

Dans les milieux proches des investisseurs internationaux ont fait aussi savoir que les autorités camerou-

naises seraient en train de mener une réflexion avec l'accompagnement du Fonds monétaire internationale pour effectuer un refinancement de son eurobond. L'objectif de cette démarche serait, dans la mesure du possible, de repousser les échéances de remboursement du montant principal (450,4 milliards de FCFA) de cet emprunt international.

À partir du 19 novembre 2023, le Cameroun devra en effet effectuer un premier versement équivalant à 150 milliards de FCFA pour le remboursement de ce principal. Or avec des exportations en berne, il n'est pas certain que le pays dispose d'assez d'euros au moment du paiement. À côté de cet eurobond, le pays doit aussi rembourser d'autres engagements internationaux, notamment ceux contractés pour le financement des travaux de la Coupe d'Afrique des Nations qui tarde à se dérouler.

Le FMI encourage le Cameroun à adopter une loi anti-corruption

Le Fonds monétaire international (FMI) encourage le Cameroun à adopter une loi contre la corruption, dans son dernier rapport sur l'économie camerounaise ce mois d'août. En effet, l'institution demande au Cameroun d'adopter de vigoureuses réformes structurelles pour faciliter le développement du secteur privé et une croissance porteuse d'emplois. Sans oublier « une modernisation du cadre juridique, qui passe notamment par l'adoption d'une loi de lutte contre la corruption ». Ce qui favoriserait encore davantage l'investisse-

ment étranger et le développement du secteur privé.

Cette recommandation va dans le même sens que celle de l'ONG anticorruption Transparency international. La branche camerounaise cette ONG a classé le Cameroun au 153e sur 180 pays dans le cadre de l'Indice de perception de la corruption (IPC) 2019. En d'autres termes, le Cameroun, avec une note de 25 sur 100, est perçu comme le 28e pays le plus corrompu du monde sur les 180 classés.

« Il est regrettable que de nombreux

instruments manquent au dispositif de lutte contre la corruption tels que la loi anti-corruption, la non-ratification de la Convention de l'Union africaine contre la corruption, la non-application de l'article 66 de la Constitution sur la déclaration des biens et avoirs, l'absence d'incrimination contre l'enrichissement illicite et la protection juridique des lanceurs d'alerte, de militants anticorruption, des enquêtes et de journalistes rapportant des cas de corruption », fait remarquer Transparency.

En 2019, les exportations formelles du Cameroun en direction des pays de Cematic n'ont pesé que de 6,6%

Selon le constat établi dans le rapport 2019 sur le commerce extérieur du Cameroun, l'Institut national de la statistique (INS) relève que le Cameroun a peu commercé avec ses voisins, et ceux de la Cematic (Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad) en particulier. « *Le poids des échanges avec les pays voisins reste assez faible dans les statistiques douanières. En effet, en 2019, les exportations vers les pays voisins représentent seulement 7,8% des recettes d'exportations dans les statistiques douanières, dont 6,6% en direction des pays de la Cematic* », souligne l'INS.

En valeurs chiffrées, les exportations au Cameroun vers les pays de la Cematic au cours de la période sous revue s'élèvent à 336 232 tonnes pour un montant 160,79 milliards de FCFA. Le principal client du pays dans la sous-région est le Tchad vers lequel, 169 485 tonnes de marchan-



dis ont été vendues pour un montant environ 66 milliards de FCFA. L'INS soupçonne que cette faiblesse des échanges du Cameroun en zone Cematic pourrait s'expliquer par la porosité des frontières qui engendre des échanges transfrontaliers non enregistrés dans les statistiques douanières.

Dans la prospective, un dispositif permanent de collecte des échanges transfrontaliers est en cours de mise en œuvre à l'Institut. Ce qui permettra d'améliorer la couverture des échanges avec les pays voisins.

Sous l'effet du Covid-19, le déficit commercial du Cameroun recule de 36,9% au 1er semestre 2020

Selon la note de conjoncture sur le commerce extérieur que vient de publier l'Institut national de la statistique (INS), au cours du premier semestre de l'année 2020, le Cameroun enregistre un déficit commercial de 487 milliards de FCFA, en recul de 36,9% en glissement annuel.

« *Cette embellie de la balance commerciale est le fruit d'une contraction accentuée de 27,6% des importations par rapport aux exportations qui se contractent moins fortement de 21,4%* », explique l'INS. Il relève que

les échanges commerciaux globaux du pays ont enregistré, en glissement annuel, des baisses de 19,7% en quantité et 25,2% en valeur. Les exportations se chiffrent à 918,4 milliards de FCFA tandis que les importations s'évaluent à 1406 milliards de FCFA.

À en croire l'INS, « *l'impact du Covid-19 pourrait être l'un des principaux facteurs de cette évolution* ». En perspective, souligne l'Institut, si la pandémie du Covid-19 perdure, les échanges globaux du Cameroun

pourraient poursuivre leur contraction. Le repli de la consommation alimentaire sur les produits locaux au détriment de ceux importés massivement, à l'instar du riz, pourrait avoir un effet bénéfique sur le solde commercial, tout en impulsant l'offre nationale qui par ailleurs, trouve de moins en moins des débouchés dans certains pays voisins du fait de la fermeture des frontières. La récente crise de la filière tomate fraîche en est l'une des preuves.

Hausse de 13% des recettes d'exportation en 2019



Un récent rapport de l'Institut national de la statistique (INS), sur le commerce extérieur au Cameroun en 2019, chiffre à 2392,8 milliards de

FCFA, les recettes engrangées par le pays au titre des exportations. Ce chiffre est en hausse de plus de 280 milliards de FCFA, selon la même

source, soit une progression de 13,3% en valeur relative.

« Cette tendance haussière résulte essentiellement des exportations des huiles de pétrole brut, qui enregistrent une hausse en valeur de 15,9%, reflet du dynamisme de la production locale. Les quantités exportées de cet hydrocarbure évoluent de 31,2% par rapport à l'année 2018 », explique l'INS.

Cependant, souligne le même rapport, « la hausse des recettes d'exportations enregistrée en 2019 masque la baisse des exportations hors pétrole et gaz. En effet, hors pétrole et gaz, les exportations enregistrent une baisse en quantité de 12,3%, et une légère hausse en valeur de 0,6% par rapport à l'année 2018 ».

En raison de la pandémie du Covid-19, les exportations camerounaises pourraient baisser de 40% en 2020 (étude)



Dans une étude intitulée « *quels sont les effets des chocs liés à la pandémie Covid-19 au Cameroun ?* », Francis Ghislain Ngomba Bodi, cadre de la direction des études, de la recherche et des statistiques à la Beac postule qu'à la faveur de la pandémie du Covid-19, l'économie camerounaise fait face à cinq chocs : « *un choc épi-*

démiologique, un choc d'offre, un choc de demande interne, un choc pétrolier et un choc de demande étrangère ». Cette conjoncture peu reluisante, conclut le chercheur, devrait coûter au pays « *6% de PIB en 2020, avec une chute de la consommation d'environ 12% et une diminution des exportations pouvant atteindre 40%. Le déficit*

budgetaire devra plonger et risquera de doubler. L'investissement privé pourrait ne pas se relever à son niveau d'avant-crise avant fin 2021 ».

Afin d'atténuer les effets de cette récession, suggère l'étude publiée sur le site de la banque centrale, « *il est important pour le gouvernement de soutenir la trésorerie des entreprises industrielles afin qu'elles puissent maintenir un certain niveau d'emploi, et agrandir leurs parts de marché sur le marché domestique à la faveur du rebond économique en 2021. Ce soutien direct aux entreprises et indirect aux ménages permettra de maintenir la demande à flot. Il nécessitera un fort accroissement de l'endettement public dont la charge devra être atténuée par un achat massif de titres publics par la banque centrale. C'est le préalable pour un rebond économique de forte ampleur en 2021-2022* ».



FINANCE

Une co-entreprise entre Camerounais et Coréens va implémenter la couverture santé universelle au Cameroun

Le gouvernement camerounais et la société Santé universelle Cameroun (Sucam SA) ont signé le 27 août 2020 à Yaoundé, un contrat de partenariat public-privé, en vue de la mise en œuvre de la couverture santé universelle dans le pays.

Cette entreprise, fruit d'une joint-venture entre investisseurs camerounais et coréens, apprend-officiellement, aura pour missions principales « l'implémentation d'un

système de couverture santé universelle au Cameroun et la réalisation de toutes les opérations commerciales et financières y afférentes, la collecte des contributions sociales du secteur informel, la mise en commun des fonds dédiés à la gestion de la couverture santé universelle, le conventionnement des formations sanitaires publiques et privées, le contrôle médical et le paiement des factures des prestataires agréés, ainsi que le suivi-évaluation

des prestataires de soins et services de santé ».

Pour mémoire, le système de couverture santé universelle, initialement prévu pour être mis en place au Cameroun depuis 2018, coûterait environ 1 300 milliards FCFA à l'État, pour un paquet de soins et services comprenant 185 interventions et 101 sous-interventions.

La Bicec et Société Générale ont concentré près de 50% des crédits bancaires au Cameroun au 2e semestre 2019

Entre juillet et décembre 2019, les banques en activité au Cameroun ont octroyé 2109 milliards de FCFA de crédits aux agents économiques (-16,7% en glissement annuel), révèle le rapport sur l'évolution des taux débiteurs pratiqués par les établissements de crédit dans la zone Cemac, que vient de publier la Beac.

À en croire le même rapport, la Bicec concentre à elle seule 28,7% de cette enveloppe globale des crédits mis à la disposition des emprunteurs, contre 19,95% pour la filiale locale du Français Société Générale (SG). Calculée en main, ces deux banques ont octroyé, à elles seules, près de 50% des concours financiers aux emprunteurs, au 2e semestre 2019.

La Commercial Bank of Cameroon



(CBC) et Afriland First Bank, deux banques à capitaux majoritairement camerounais, complètent le quatuor des meilleurs financiers de l'éco-

nomie locale, avec respectivement 14,44% et 9,52 % des crédits bancaires octroyés au cours de la période de référence.

La Banque nationale de la Guinée équatoriale obtient un agrément commercial pour exercer au Cameroun



La Bange Bank Cameroun SA, filiale en cours d'installation de la Banque nationale de Guinée équatoriale (Bange) au Cameroun, a obtenu, le 5 août 2020, un agrément commercial délivré par le ministère du Commerce.

« Toute société commerciale, quel que soit son secteur d'activité, doit au préalable obtenir ledit agrément. Cet agrément facilite l'immatriculation au crédit immobilier. Cet agrément est exigé pour toute personne physique ou morale étrangère ou alors si le capital est détenu majoritairement par les étrangers », explique-t-on au ministère du Commerce.

La même source précise que cette phase est nécessaire au sens de la

loi n° 2015/018 du 21 décembre 2015 régissant l'activité commerciale au Cameroun, car la Bange Bank Cameroun est contrôlée par des *« capitaux majoritairement équato-guinéens »*. Par ailleurs, la société a pour président du conseil d'administration Manuel Osa Nsue Nsua et pour directeur général Emilio Moyo Avoro, tous de nationalité équato-guinéenne.

« L'agrément susvisé est accordé à la société Bange Bank Cameroun SA pour exercer dans le secteur bancaire, dans le strict respect de la législation et de la réglementation en vigueur », précise l'arrêté ministériel. Après cette étape, l'établissement devra obtenir l'agrément des autorités monétaires que sont la Commission

bancaire de l'Afrique centrale (Cobac) et le ministère camerounais des Finances.

C'est en juin 2019 qu'une délégation de la Bange, conduite par l'ambassadeur équato-guinéen Anastaseo Asumu Mum Munos, a rencontré, à Yaoundé, le ministre camerounais des Finances, Louis Paul Motaze. Au sortir des discussions à huis clos, Ebe Mba, président du conseil d'administration de la Bange, maison-mère, a déclaré à la presse que l'établissement bancaire est en train d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour remplir les critères relatifs à l'ouverture d'une filiale au Cameroun.



AGRICULTURE

Le Cameroun a importé pour 807 milliards de FCFA de produits alimentaires en 2019, en hausse de 14,9%

Au cours de l'année 2019, les opérateurs économiques camerounais ont expatrié une enveloppe de 807 milliards de FCFA pour importer des produits alimentaires, révèle l'Institut national de la statistique (INS). Ces importations sont en hausse de 14,9% en glissement annuel. À eux seuls, apprend-on officiellement, les importations des produits

alimentaires ont représenté plus de 20% de l'enveloppe globale dépensée par les importateurs camerounais en 2019. La lourde facture des importations des produits alimentaires est principalement le fait des achats de riz et de blé, apprend-on. « S'agissant du riz, les quantités importées sont passées de 561 112 tonnes en 2018 à 894 486 tonnes (contre

803 505 tonnes pour le ministère du Commerce, NDLR) pour l'année 2019, soit une hausse de 59,4%. En valeur, la facture des importations du riz s'élève à 231,8 milliards de FCFA, en augmentation de 60,9% par rapport à l'année 2018 », révèle l'INS.

Les importateurs camerounais soupçonnés de réexporter frauduleusement du riz vers les pays voisins, notamment au Nigeria

Il y a quelque chose de troublant dans l'explosion de l'importation du riz au Cameroun qui a tiré la facture (807,5 milliards de FCFA, en hausse de 14,9%) des importations des produits alimentaires du Cameroun en 2019, selon le constat établi par l'Institut national de la statistique (INS).

L'Institut note que les quantités importées de riz sont passées de 561 112 tonnes en 2018 à 894 486 tonnes pour l'année 2019, soit une hausse de 59,4%. En valeur, la facture des importations du riz s'élève à 231,8 milliards de FCFA, en augmentation de 60,9% par rapport à l'année 2018.

À en croire l'INS, « *Au regard du dynamisme de la production locale, il y a lieu de soupçonner que ce surcroît d'importation de riz est réexporté vers les pays voisins, notamment le*



Nigeria en raison de l'importance de son marché intérieur ». Une pratique qui pourrait être facilitée par l'exonération fiscale-douanière de cette denrée au Cameroun. À travers ce mécanisme, des opérateurs véreux peuvent donc importer en franchise de douanes et réexporter du riz à l'étranger, en multipliant au passage

leur marge bénéficiaire. Pour y voir clair, l'Institut annonce la mise sur pied d'un dispositif permanent de suivi des échanges transfrontaliers qui permettrait, tout en appréciant l'importance de ces échanges, de mettre en lumière cette « *pratique déloyale* » le cas échéant.

En dépit des mesures de promotion, la production aquacole du Cameroun culmine à seulement 15 000 tonnes



Afin de contribuer à l'accroissement de la production aquacole du Cameroun, la Caisse de développement de la pêche maritime (CDPM) a annoncé la distribution, en 2020, de 300 000 alevins aux pisciculteurs locaux. Ce type d'initiative est légion dans le pays depuis quelques années, dans l'optique de réduire les importations massives de poissons congelés sur le territoire camerounais.

Mais, en dépit de ces mesures de promotion de l'aquaculture, la production nationale demeure faible. Selon les statistiques révélées le 12 août 2020 au cours d'une concertation au ministère du Commerce, la

production aquacole du Cameroun culmine généralement à 10 000 tonnes, et atteint souvent 15 000 tonnes au maximum, à en croire les producteurs.

Afin d'inverser cette tendance et sauver une partie des 160 milliards de FCFA dépensés dans les importations chaque année, selon Divine Ngola Tombouh, sous-directeur de l'aquaculture au ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales (Minepia), le Cameroun veut désormais attirer des industriels dans le secteur de l'aquaculture. C'est ainsi qu'en juillet 2020, le gouvernement a lancé un avis à manifes-

tation d'intérêt en vue de la préqualification des opérateurs nationaux et étrangers désireux d'investir dans l'aquaculture au Cameroun.

Ces investisseurs sont appelés à exploiter le potentiel aquacole qu'offrent les fleuves Dibamba, Nyong, Sanaga, ainsi que les retenues d'eau de Lagdo, Lom Pangar, et les façades maritimes entre Kribi et Campo, puis entre Limbe et Idenau. Les dossiers des investisseurs intéressés par cette offre sont attendus au Minepia le 16 octobre 2020.



ENERGIES

La SNH va installer des laboratoires informatiques de géosciences pétrolières dans six universités

La Société nationale des hydrocarbures (SNH), le bras séculier de l'État camerounais dans l'exploitation et l'exploration pétro-gazière, vient de rendre publics les résultats de six appels d'offres en vue de la fourniture d'équipements pour l'installation de laboratoires informatiques de géosciences pétrolières dans six universités d'État.

Ces travaux confiés aux entreprises Shine Services et Communications ingénierie sys-

tèmes SA seront réalisés dans les universités de Bamenda, Buea, Douala, Dschang, Maroua et Ngaoundéré. Les coûts de chacun des contrats varient entre 49 et 63 millions de FCFA. En investissant ainsi plus de 350 millions de FCFA dans ces équipements installés dans certaines universités d'État du Cameroun, apprend-on de bonnes sources, la SNH entend promouvoir la formation dans le domaine de l'ingénierie pétrolière dans le pays.



Deux entreprises françaises dans les starting-blocks pour auditer la phase 1 du projet d'extension de la Sonara

Le directeur général de la Société nationale de raffinage (Sonara), Jean-Paul Simo Njonou, vient de lancer un appel d'offres restreint, en vue de la réalisation de l'audit global des travaux de la phase 1 du projet d'extension de l'unique raffinerie de pétrole du Cameroun. Seulement deux entreprises, toutes de nationalité française, sont invitées à participer à cet appel d'offres, dont la date limite des dépôts des

dossiers de soumission est fixée au 25 septembre 2020. Il s'agit des cabinets Performance Plus Innovation et Axeans Strategy Consulting. Selon l'appel à manifestation d'intérêt ayant donné lieu à la préqualification de ces deux cabinets, « *la mission d'audit a pour but d'éclairer la Sonara par l'explication détaillée et documentée des écarts entre les prévisions et les réalisations, tant en ce qui concerne les réalisations techniques, qu'en ce*

qui concerne l'allongement des délais et l'augmentation des coûts ». Pour rappel, la phase 1 du projet d'extension et de modernisation de l'unique raffinerie du Cameroun, lancée en 2010, s'est finalement achevée en 2018, alors que la fin des travaux était initialement prévue entre 2012 et 2013. Le projet a englouti environ 380 milliards de FCFA.



INFRASTRUCTURES

12 milliards de FCFA à investir dans les infrastructures détruites par Boko Haram dans l'Extrême-Nord du Cameroun

Sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le projet baptisé « Facilité régionale de stabilisation du bassin du Lac-Tchad-fenêtre du Cameroun » permettra d'investir une enveloppe globale de 12 milliards de FCFA dans la construction des infrastructures détruites par la secte nigériane Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun. Implémenté dans les trois départements (Mayo Tsanaga, Mayo Sava et

Logone et Chari), qui ont payé le plus lourd tribut des exactions de Boko Haram au Cameroun depuis 2013, ce projet s'articule autour de trois composantes.

Il s'agit notamment de la construction des infrastructures (édifices publics notamment), la sécurité et la relance économique, souligne le trihebdomadaire régional L'Oeil du Sahel, qui a relayé la session du comité de pilotage de ce projet tenu le 17 août 2020 dans la ville de Maroua.

Selon les responsables du projet, celui-ci permettra de recruter localement plus de 1000 jeunes, qui encaisseront une rémunération journalière leur permettant de constituer un capital, en vue de se lancer dans une activité génératrice de revenus. La composante relance économique intègre également la réalisation des travaux de construction par des entreprises du terroir.

Première phase de l'autoroute Yaoundé-Douala : le Chinois CFHEC négocie une 3e prolongation des délais

Les 60 premiers kilomètres de l'autoroute Yaoundé-Douala ne seront pas livrés au 30 décembre 2020 comme prévu par le calendrier réactualisé des travaux. L'adjudicataire du marché, China First Highway Engineering Company Ltd (CFHEC), négocie une troisième rallonge des délais auprès du gouvernement. Il faut dire que la première phase de cette infrastructure qui doit, à terme, relier les deux capitales du pays (196 Km), débutée le 13 octobre 2014, pour une durée de 48 mois, a déjà connu deux prolongations de 12 (13 octobre 2018 au 12 octobre 2019)

et 14,5 mois (13 octobre 2019 au 31 décembre 2020).

« L'entreprise nous a proposé la date du 31 octobre 2021 », indique Simon Pierre Mbousnoum, le directeur des investissements routiers au ministère des Travaux publics (Mintp). Selon ce responsable, le ministre Nganou Djoumessi a opposé une fin de non-recevoir à cette requête du constructeur chinois. « Le ministre des Travaux publics entend apprécier jusqu'à la fin des délais contractuels, tous les efforts que doit faire l'entreprise », glisse-t-il.

Du côté de China First Highway

Engineering, on parle d'un ralentissement des travaux provoqué par les retards dans la libération des emprises et surtout dans le paiement des décomptes. En effet, selon les chiffres avancés par le Mintp, les impayés des travaux exécutés par CFHEC s'élèvent à 40,742 milliards de FCFA. De cette somme, 38,956 milliards de FCFA doivent être décaissés par Eximbank China et de 1,785 milliards de FCFA par l'État du Cameroun au titre des fonds de contrepartie.

Mais le bailleur chinois conditionne le décaissement de cette somme par



le paiement des fonds de contrepartie et la signature du document consacrant le mécanisme de remboursement du prêt adossé au projet. Selon Emmanuel Nganou Djoumessi, le ministre de l'Économie a soumis ce document aux services du Premier ministre pour sanction le 9 juillet 2020. « L'opérationnalisation de ce mécanisme est un engagement lié à la convention, qui stipule qu'après 70% de décaissement du montant du prêt, un mécanisme de remboursement doit être signé entre les deux parties avant tout autre décaissement par le partenaire financier », expliquait-il lors du conseil de cabinet du 29 juillet 2020.

À ces raisons s'ajoutent l'impact de la crise sanitaire due à la pandémie du Covid-19, la laborieuse démolition des masses rocheuses entre PK 40 et PK 60 et les difficultés rencontrées dans les travaux de terrassement en cours sur ce même tracé.

Et même si CFHEC arrivait à respecter ce calendrier, la mise en service de la première portion de l'autoroute ne se fera pas avant 2022. Son exploitation étant conditionnée par la construction de deux voies de raccordement sur un tracé de 25 km. Le premier ouvrage d'une longueur 10 km est une route (2 X 2 voies) qui permettra aux usagers de rallier le PK 00 de l'autoroute en partant de la poste centrale situé au centre de la ville de Yaoundé. Le deuxième ouvrage de raccordement se fera sur un linéaire de 13 km et partira de Bibodi (PK 60) pour rejoindre la route nationale N° 3 au niveau de Boumnyebel.

Le Cameroun a opté pour un partenariat public-privé pour l'exécution de ces « travaux supplémentaires ». Les négociations du PPP avec China Communications Construction Company (CCCC), maison-mère du constructeur de l'autoroute, sont en cours.

Le Conseil d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (Carpa) confirme que l'État du Cameroun et le partenaire chinois ont pris langue. Mais l'on n'ose pas se prononcer sur le temps que pourraient durer les négociations entre les deux parties. « CCCC n'a même pas encore déposé son offre initiale », informe un cadre du Carpa.

Nonobstant l'étude actuellement menée par Scet/Tunisie et Louis Berger, dit-on « pour réduire les coûts » et arrêter le montant final de ces travaux, tout porte à croire qu'entre la signature du PPP, l'exécution des travaux des ouvrages de raccordement (libération des emprises, terrassements, bitumage, etc.), la mise en service de la première section autoroutière Yaoundé-Douala n'est pas pour demain.

INDUSTRIE

Le BMN sollicite 65 milliards de FCFA pour mettre à niveau 600 entreprises industrielles au Cameroun, entre 2021 et 2023

Selon le document de stratégie du Bureau national de mise à niveau (BMN) des entreprises, qui a été brièvement présenté au cours d'un séminaire de formation à l'intention des journalistes camerounais, organisé du 19 au 21 août 2020 à Kribi, cet organisme a besoin de 65 milliards de FCFA pour réaliser ses objectifs sur la période 2021-2023.

Cette enveloppe, apprend-on, permet-

tra de mettre à niveau 600 entreprises au total, précisent les responsables du BMN, qui attendent encore la validation de ce plan stratégique triennal par le gouvernement. De même, il est attendu de l'État d'octroyer définitivement un statut juridique au BMN, afin de permettre que cette structure se déploie avec plus d'efficacité dans le dispositif de compétitivité des entreprises et de l'économie camerounaise.

« La mise à niveau ne dispose pas encore d'un cadre juridique et réglementaire propice. Elle est conçue et s'effectue dans le cadre général du développement des entreprises et de la promotion des affaires. Ce qui constitue un facteur limitant pour le BMN qui a besoin de financements pérennes pour mieux assurer ses missions », fait remarquer l'expert ayant travaillé sur le document de stratégie du BMN.



TRANSPORTS

Camrail, filiale de Bolloré, réhabilite 13 ponts ferroviaires et annonce l'achèvement de 55 autres en 2021



Camrail, filiale de Bolloré Railways et concessionnaire du chemin de fer camerounais, informe ce 13 août que le Comité interministériel des infrastructures ferroviaires (Comifer) vient de procéder au constat d'achèvement des travaux de réhabilitation de 13 ponts ferroviaires lancés dans le cadre d'un programme quinquennal agréé entre l'État du Cameroun et l'entreprise.

La filiale a ainsi organisé, pour le compte de l'État du Cameroun, la réhabilitation de douze ponts métal-

liques sur le Transcam 2 (Yaoundé-Ngaoundéré) et celle du pont ferroviaire d'Edéa sur le Transcam 1 (Douala-Yaoundé). Par ailleurs, elle a également lancé en février dernier, les travaux de réhabilitation de 55 autres ponts ferroviaires (ponts métalliques et ponts dalles en béton armé) sur l'ensemble du réseau national. Soit un total de 68 ouvrages. Les travaux qui s'achèveront en 2021 sont réalisés avec le concours de PME locales : Socatraf, Gemat, Sipn. D'un coût global d'environ 4,11

milliards de FCFA, ces travaux font partie du programme de modernisation des infrastructures ferroviaires. Il est mis en œuvre avec notamment le concours de la Banque mondiale. Ainsi, 330 km de voie (Ka'a-Belabo, Batchenga et Ka'a, entrées et sorties Douala-Yaoundé) ont déjà été renouvelés. 500 km ont fait l'objet de travaux de solidification et 1 671 ouvrages hydrauliques ont été réhabilités de 2000 à 2020.

« Les travaux de réhabilitation de ces ponts ferroviaires améliorent la vitesse de circulation des trains au niveau de ces ouvrages, renforcent la sécurité des circulations et réduisent les temps de parcours des convois ferroviaires de personnes et de marchandises », indique Hamadou Bakary, directeur des installations fixes du concessionnaire.

Après le certificat de visite technique, le Cameroun met en circulation une nouvelle carte grise pour les transporteurs routiers

Le ministre camerounais des Transports, Jean Ernest Ngallé Bibé Massena (photo), a annoncé le 19 août 2020, la mise en circulation, depuis le 17 août dernier, d'un nouveau support des certificats d'immatriculation des véhicules, communément appelés carte grise.

Cette mutation, apprend-on, rentre dans le cadre du processus de sécurisation et de modernisation des titres

de transport dans le pays. Selon le ministre Ngallé Bibé, la nouvelle carte grise est plus sécurisée et est dotée de caractéristiques rendant possible « une authentification mobile en temps réel ».

En dépit de cette mutation, apprend-on dans un communiqué officiel signé à cet effet, les cartes grises présentées sous l'ancien format demeurent valables jusqu'à leurs dates d'expiration.

Pour rappel, dans le cadre de son processus de modernisation et de sécurisation des documents de transport, le gouvernement camerounais avait déjà institué, en mai 2020, une nouvelle vignette de contrôle technique automobile. Plus sécurisée, apprend-on, celle-ci vise à freiner les différents trafics autour de cette pièce.



Port de Douala : Ngondi Éboua, ancien cadre d'Orange et du PMUC, prend la direction de la Régie en charge du dragage

Le directeur général du Port autonome de Douala (PAD), Cyrus Ngóo, installe ce 27 août dans la capitale économique, Samuel Ngondi Éboua, dans ses fonctions de directeur délégué de la régie en charge du dragage au port de Douala-Bonabéri. Avec son adjoint Idriss Beye, M. Eboua a la lourde mission de conduire les premiers pas de l'autonomisation du dragage mise en œuvre par le PAD. C'est la deuxième régie de ce port qui doit désormais être considérée comme une source

de revenus et non comme uniquement une source de dépenses, un risque de gestion et une menace pour l'autorité portuaire. Samuel Ngondi Eboua est diplômé des hautes études commerciales à Liège en Belgique. Il entame sa carrière en 1984 après ses études. Après quelques années à l'étranger, il retourne au Cameroun en tant que directeur de la communication et des stratégies commerciales du Pari mutuel urbain camerounais (PMUC) en 1999.

Quelques années plus tard, il dépose ses bagages à Orange Cameroun plus précisément à la direction de la communication. Cumulativement, il exercera comme secrétaire général de la Fondation de cette entreprise de téléphonie mobile. Il sera tour à tour directeur de la communication, puis directeur des relations institutionnelles jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2018.

SERVICES

La 8e édition du salon Promote annoncée du 24 avril au 2 mai 2021 au palais des Congrès de Yaoundé

La Fondation Inter-progress, mandataire du gouvernement du Cameroun pour l'organisation du Salon de l'entreprise, de la PME et du partenariat, en abrégé Promote, annonce que la 8e édition de ce grand rendez-vous des affaires se déroulera du 24 avril au 2 mai 2021 au palais des Congrès de Yaoundé, la capitale camerounaise. En guise d'innovation principale, l'édition de Promote 2021 sera ponctuée par

une grande conférence sur quatre jours, baptisée « le Forum de Yaoundé ». Cette rencontre s'articulera autour du thème : « l'industrialisation de l'Afrique, une clé de l'émergence du continent », apprend-on officiellement. Lancé en 2002, le salon Promote, qui enregistre souvent jusqu'à 1000 exposants, est très vite devenu le plus grand rassemblement économique en Afrique centrale, selon ses promoteurs.





LE CAMEROUNAIS JULES NGANKAM NOMMÉ AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM DE L'AFRICAN GUARANTEE FUND



L'African Guarantee Fund (AGF), présenté comme étant le premier fonds de garantie panafricain dédié aux PME, vient d'annoncer la nomination au poste de directeur général par intérim, de l'ingénieur statisticien et économiste camerounais Jules Ngankam. Ce dernier occupait jusqu'ici le poste de directeur général adjoint de cette institution financière, depuis 2017.

Ancien cadre de la Banque Barclays à Londres, où il aura passé 8 ans, Jules Ngankam est diplômé de l'Essec de Paris et de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (Ensaé) de France. Il a rejoint l'African Guarantee Fund en 2013, en qualité de directeur administratif et financier.

En 2013, ce fonds de garantie panafricain a signé avec le Groupement inter-patronal du Cameroun (Gicam) et un pool bancaire local (SGBC, BICEC, Afriland First Bank, Ecobank, BGFI), un protocole d'accord de 100 millions de dollars (environ 60 milliards de FCFA), visant à mettre en place un projet-pilote destiné au financement et à l'accompagnement des PME camerounaises.

Conçu et fondé par la Banque africaine de développement (BAD), l'AGF compte dans son portefeuille d'actionnaires l'Agence française de développement (AFD). On y retrouve également le Fonds de développement nordique (NDF), qui est l'institution commune de financement du développement des cinq pays nordiques; ou encore l'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement.

Brice R. Mbodiam

PARTICIPEZ À L'ÉDIFICATION DU CAMEROUN DE DEMAIN

Chaque mois, découvrez les avancées
économiques du Cameroun



Les magazines *Investir au Cameroun* et
Business in Cameroon sont offerts gratuitement

- Ambassades et relais diplomatiques du Cameroun
- Salons VIP des aéroports de Paris, Londres, Bruxelles, Zurich et Frankfurt
- Salons des compagnies d'affaires du Bourget
- En Business Class sur Brussels Airlines
- Dans les ministères et hôtels d'affaire du Cameroun



INVESTIR AU CAMEROUN



TOUS UNIS !